



LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOLLEY

## **PROJET BEACH VOLLEY**

# **REGLEMENT GENERAL DU BEACH VOLLEY**

### **ARTICLE 1 – GENERALITES**

Le Beach Volley est un sport collectif opposant deux équipes chacune composées de deux joueurs se pratiquant en extérieur (sport Outdoor) sur un terrain divisé par un filet situé sur une plage ou un terrain recouvert de sable.

La Ligue Régionale de Volley-Ball de Guadeloupe (L.R.V.B.G) mettra en place pour la saison 2024/2025 **un championnat de Beach Volley Masculin et Féminin**. Ce championnat sera organisé **d'octobre 2024 à juillet 2025** (Cf. Calendrier de la saison, Article 10).

### **ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS / LICENCES**

Ce championnat sera réservé aux joueurs et joueuses licenciés ayant une licence de compétition Outdoor (Beach) ; le montant de la licence s'élève à 43 euros quand elle est prise avec le club de la Ligue Régionale de Volley Ball de Guadeloupe.

Les joueurs et joueuses auront le choix d'être licenciés, soit dans un même club, soit dans deux clubs différents, soit au niveau du club loisir de la Ligue de Volley Ball ou dans une des associations de Beach Volley nouvellement créée et affiliée à la Ligue.

**Les joueurs et joueuses de la catégorie M 18 peuvent participer au championnat sénior avec un simple surclassement pour les années de naissance 2007, 2008 et 2009.**

**Les joueurs et joueuses de la catégorie M 15 peuvent participer au championnat sénior avec un triple surclassement pour les années de naissance 2010 et 2011.**

**Si toutefois ces derniers (M 15 et M 18) ne justifient pas de leur surclassement, ils pourront prendre part au championnat pour leur catégorie.**

**Seuls les joueurs et joueuses ayant une licence Beach ou une licence événementielle pourront s'inscrire et participer à une journée de championnat de la Guadeloupe de Beach Volley.**



## LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOLLEY

Le nombre de licence événementielle est limité à 1 licence événementielle par joueurs/joueuses et par saison.

Un joueur ou joueuse bénéficiant d'une licence événementielle ne comptabilise pas de points à l'individuel au classement du championnat de la Guadeloupe de Beach Volley.

Dans la mesure où une équipe est composée de 1 joueur/joueuse ayant une licence de Beach et 1 joueur/joueuse ayant une licence événementielle, l'équipe ne comptabilise pas de points au classement par équipe du championnat de la Guadeloupe de Beach Volley, et la personne ayant juste une licence événementielle ne comptabilise pas de points au classement individuel ; seule la personne ayant sa licence de Beach pourra comptabiliser ses points au classement individuel.

### **ARTICLE 3 – CATEGORIES**

Le Championnat de Beach Volley pour cette saison 2024/2025 sera ouvert aux catégories suivantes :

- \_ Séniors (Masculin et Féminin)
- \_ M21 (Masculin et Féminin)
- \_ M18 (Masculin et Féminin)
- \_ M 15 (Masculin et Féminin)

Toutes les catégories peuvent s'inscrire et s'affronter dans un même championnat toute catégorie confondues dans le respect STRICT des règles de surclassement.



LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOLLEY

## ARTICLE 4 – COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes doivent être composées par paire (2 joueurs), non mixte, donc du même sexe.

Seul les deux joueurs ou joueuses inscrits sur la feuille de match ont le droit de participer à la rencontre.

Un des joueurs ou une des joueuses est désigné comme le/la capitaine d'équipe et identifié.

- **4.1** – Le capitaine de l'équipe est responsable du maintien de la conduite et de la discipline de l'équipe.
- **4.2** – Le capitaine représente son équipe au tirage au sort.
- **4.3** – Le capitaine est le seul autorisé à parler aux arbitres pour demander une application ou une interprétation des règles, pour demander de vérifier le filet, le ballon, la surface, de réaligner les lignes du terrain, pour demander un temps mort.

## ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS / TENUES

Les joueurs ou joueuses d'une même équipe doivent porter des tenues de même couleur et de même modèle, numérotées de 1 à 2.

L'équipement se compose pour le Bas : un short, un maillot de bain.

L'équipement se compose pour le Haut : un débardeur, un tee-shirt, un maillot de corps, une brassière.

Tous les participants peuvent porter un couvre-chef (casquette, visière).

- **5.1** – Il est interdit de porter des objets pouvant occasionner des blessures (Bracelets, Bagues, Montres...).
- **5.2** – Les participants ont la possibilité de porter des lunettes de soleil ou des lentilles à leur propre risque.
- **5.3** – Des dispositifs de compression, ou de protection contre les blessures peuvent être portés pour la protection et le soutien.



*LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOLLEY*

## **ARTICLE 6 – REGLES DE JEU**

Les règles du jeu appliquées sont celles définies par le règlement de la Fédération Internationale de Volley Ball (F.I.V.B) pour la pratique du Beach Volley.

Règlement consultable sur le site de la FFVB.

## **ARTICLE 7 – ARBITRAGE**

Le principe est l'auto arbitrage. Deux arbitres issus des membres d'une même équipe arbitrent ensemble une même rencontre, positionnés chacun de part et d'autre du filet.

Dans certains cas, l'organisation se réserve le droit de fournir/désigner les arbitres.

Les valeurs d'un bon arbitrage résident dans la notion d'équité, de cohérence, d'honnêteté et de Fair-Play.

## **ARTICLE 8 – REPARTITION DES POINTS**

- **8.1** – Une équipe marque 1 point en réussissant à envoyer le ballon faire toucher le sol du camp adverse, ou lorsque l'équipe adverse commet une faute quelle qu'elle soit (ballon envoyé en dehors des limites du terrain, faute au filet, nombre de passes dépassées,... (Cf. Article 6 règles du jeu).
- **8.2** – Un set est gagné avec une avance d'au moins 2 points d'écart.

L'organisation se réserve le droit de définir les modalités du nombre de points et de sets nécessaires au gain du match.



LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOLLEY

## ARTICLE 9 – RETARD / FORFAIT

### • 9.1 – RETARD

Tout retard de plus de 5 min après l'appel des officiels annonçant le début d'une rencontre, sans informations données au préalable par l'équipe concernée ne sera pas toléré.

- 9.1.1 – Un retard peut être toléré en tout début de tournoi en étant annoncé à l'un des organisateurs avant le début des rencontres. Ainsi cela permettra à l'équipe organisatrice de réajuster l'ordre des rencontres prévues.
- 9.1.2 – Le motif du retard se fera à l'appréciation des organisateurs.

### • 9.2 – FORFAITS

Une équipe est déclarée forfait quand :

- \_ Elle a fait participer à la rencontre un licencié suspendu.
- \_ Elle ne se présente pas en tenue correcte dans un délai maximum de 5 minutes après l'annonce du début de rencontre par les officiels.
- \_ Elle refuse de jouer ou elle abandonne la rencontre sans un cas de force majeure.
- \_ Elle refuse de jouer à l'appel de l'arbitre.



LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOLLEY

## ARTICLE 10 – DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

La compétition est organisée sous forme de tournois. Ce championnat de Guadeloupe peut-être classé en tournoi de série 3 et conformément au **BVS (Beach Volley System)**.

Le championnat se déroulera sans limitations du nombre d'équipes et sous une formule de journée selon les dates définies par le calendrier ci-dessous.

8 dates sont retenues :

<i>Journée 1</i>	<i>Journée 2</i>	<i>Journée 3</i>	<i>Journée 4</i>
06 Octobre 2024	3 Novembre 2024	1 Décembre 2024	19 Janvier 2025

<i>Journée 5</i>	<i>Journée 6</i>	<i>PLAYOFF</i>	<i>OPEN VOLLEY PLAGES</i>
09 Mars 2025	18 Mai 2025	01 Juin 2025	29 Juin 2025

Les lieux seront les suivants :

- \_ Chaque journée se déroulera sur la Plaine de Beach Volley du Moule.
- \_ Les Play-off et l'Open Volley de Plage se dérouleront sur la Plage du Bourg de Sainte Anne (Sous couvert des disponibilités)

<i>REPARTITION DES POINTS inscrits au BVS (Série 3)</i>												
<b>Rang</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
<b>Points</b>	150	135	120	105	90	90	75	75	60	60	60	60
<b>Rang</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>			
<b>Points</b>	45	45	45	45	30	30	30	30	22			

La L.R.G.V.B se réserve le droit d'ajout, de modification, de déplacement ou d'annulation de dates.

Les points acquis aux différents tournois pourront directement être inscrits par les organisateurs au BVS sur le site de la FFVB, lorsque nos tournois seront enregistrés au BVS au niveau de la Fédération.

Une participation financière sera demandée à chaque tournoi pour chaque personne.

- \_ 10 euros par licencié Beach séniors, M 21 et M 18
- \_ 15 euros par licencié évènementiel séniors, M 21 et M 18
- \_ 5 euros par licencié M 15



## ARTICLE 11 – RECOMPENSE

Chaque équipe vainqueur par catégorie et par sexe se verra attribuée une récompense en fonction de son classement.

Les récompenses seront de nature diverse. Ces récompenses se verront attribuées pour les 3 premières places.

- **11.1 – Récompenses**

	HOMMES	FEMMES
1 <sup>ère</sup> place	Remboursement frais inscription et de déplacement	Remboursement frais inscription et de déplacement
2 <sup>ème</sup> place	Divers	Divers
3 <sup>ème</sup> place	Divers	Divers

- **11.3 – Récompenses M15**

Diverses récompenses se verront attribuées.

## ARTICLE 12 – ZONE GUADELOUPE

- **12.1 Championnat Zone Guadeloupe**

Un classement zone Guadeloupe sera établi par les organisateurs, classement par paire (équipe) et classement individuel selon des modalités en vigueur.

Ce classement définira ainsi à l'issue des 6 dates de championnat retenues dans le calendrier, les meilleures équipes, les meilleurs joueurs et joueuses de chaque catégorie pour la zone Guadeloupe.

A la suite de ce classement seront organisés des Play-offs dont la formule est la suivante :

Les points individuels de chaque joueurs/joueuses seront pris en compte pour la participation au Play-off et la composition des paires retenues.

Les joueurs/joueuses seront libre de composer leur paire comme ils (elles) le souhaitent.

Mais, ne seront retenues que les meilleures paires (Hommes et Femmes) ayant le plus grand nombre de points par équipe.



LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOLLEY

Et cela, même si les paires constituées des joueurs/joueuses mentionnés(es) n'auront pas joué ensemble au cours de la saison.

A partir de cela sera défini les équipes **championnes de la zone Guadeloupe** pour chaque catégorie, et seront attribuées des récompenses individuelles pour l'ensemble de la saison.

<b>PLAY-OFF CHAMPIONNAT DE BEACH VOLLEY zone Guadeloupe</b>
---

01 Juin 2025 (Plage de Sainte-Anne)
-------------------------------------

**A noter que seules les équipes et/ou chaque membres d'équipes LICENCIES BEACH à la L.R.V.B.G et ayant participé à un minimum de 3 TOURNOIS selon les dates définies par le calendrier, pourront être pris en compte pour l'élaboration du classement du championnat (par équipe ou individuel) zone Guadeloupe et prétendre à leur participation pour les PLAYOFF et au titre de champion de la GUADELOUPE et aux récompenses individuelles.**

- **12.2 - NORCECA**

Les meilleures équipes Femmes ou Hommes du **championnat zone Guadeloupe** bénéficieront d'un droit d'entrée pour être directement qualifiées pour des rencontres de **NORCECA** et représenter la Guadeloupe, si compétition il y a.

En cas de désistement d'une des équipes retenues quelques soient les raisons, l'équipe suivante mieux classée se verra retenue et ainsi de suite.

- **12.3 – Martinique**

Tout au long de la saison, la ligue étudiera la possibilité d'envoyer des paires au tournoi mis en place par la Martinique pour représenter la Guadeloupe.